

MÉMOIRE

**à la Commission parlementaire sur la réglementation
du prix de vente au public des livres neufs imprimés et
numériques**

SOU MIS PAR

***L'ASSOCIATION DES AUTEURES ET
AUTEURS DE L'OUTAOUAIS***

AOÛT 2013

L'AAAO EN FAVEUR D'UNE RÉGLEMENTATION DU PRIX DE VENTE DES LIVRES

Nous sommes en accord avec une réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques. L'AAAO est une association d'auteurs et nous croyons que notre position défend les intérêts des auteures et auteurs de l'Outaouais.

Il est évident que la réglementation proposée se joue entre les magasins à grande surface, d'une part, et les libraires traditionnels, d'autre part. Il est reconnu que les magasins à grande surface vendent les livres à prix moins élevés que les libraires. Cela dans des proportions qui ne peuvent être supportées par les librairies. L'absence de prix unique permet donc aux grandes surfaces de vendre les livres à prix plus bas que leurs concurrents libraires. Ces derniers ne sont plus concurrentiels et sont perdants au chapitre des ventes. Bien que ceci réponde à une loi normale de la concurrence, le jeu cache plusieurs effets néfastes qui nuisent aux libraires bien sûr, mais aussi aux auteurs et à la littérature québécoise en général.

En effet, nous avons relevé quelques faits qui contribueraient à nuire à notre industrie littéraire. En approfondissant notre réflexion sur la question, nous constatons que les grandes surfaces vendent beaucoup de best-sellers et très peu de romans et autres genres de la littérature québécoise. Plusieurs de ces best-sellers proviennent de l'étranger. Nous avons aussi constaté que la majorité de nos auteurs sont absents des magasins à grande surface. Les libraires perdent la bataille sur les prix des best-sellers, par contre, ils sont le seul lieu de diffusion et de vente des livres d'une majorité de nos auteurs.

Si l'adoption de la loi du prix unique devait aider les libraires, nous devons appuyer cette loi, car les difficultés financières rencontrées par plusieurs libraires, surtout les indépendants, nuisent à leur pouvoir de permettre la diffusion et la vente des œuvres de nos auteurs dans toute sa diversité.

Un autre effet néfaste que nous avons relevé est relatif au pourcentage des revenus des ventes remis aux auteurs. Les livres vendus à rabais tendent à diminuer les revenus des auteurs qui sont rémunérés selon un pourcentage fixe. Dix pourcent de 10 \$ génère moins de revenus que dix pourcent de 30 \$. On peut par contre supposer qu'un livre à prix réduit est vendu en plus grand nombre d'exemplaires, ce qui en somme favoriserait l'auteur. Tous ces calculs demeurent pour nous hypothétiques, puisque nous ne détenons pas de statistiques sur le sujet. Ainsi, nous ne pouvons pas admettre que la vente des livres à prix réduits est forcément une bonne formule pour les auteurs, encore faut-il que les livres vendus à bas prix proviennent de nos auteurs et non du *dumping* provenant de l'étranger.

Un autre effet créé par la situation actuelle est le coût plus élevé de la culture québécoise par rapport aux autres cultures, y compris celle provenant de France. Le prix unique favoriserait un rapprochement de la valeur de la culture québécoise par rapport aux autres cultures littéraires.

De façon plus générale, l'habitude des bas prix contribue à la longue à la stagnation des prix du livre dans le temps. La plupart des biens vendus il y a vingt ans se vendent aujourd'hui le double du prix. C'est loin d'être le cas dans le monde de l'édition. Un livre qui coûtait 30 \$ il y a vingt ans ne se vendrait pas à 60 \$ aujourd'hui, mais plutôt entre 35 \$ et 40 \$ maximum. À la longue, on en vient à croire qu'un livre coûte cher parce que les livres vendus à juste prix sont toujours comparés aux livres vendus à rabais dans les grandes surfaces. On perd de vue la vraie valeur d'une publication. Le prix unique pourrait contribuer à redonner de la valeur aux œuvres éditées.

Il ne faut pas oublier que les consommateurs de livres peuvent commander auprès des libraires un livre absent sur les rayons. Les grandes surfaces n'offrent pas ce service. Il est normal que les livres soient plus chers en librairie parce que ces dernières font un travail spécialisé que ne feront pas les grandes surfaces qui vendent de tout mais de façon uniforme. Ils ne vendent que ce qu'ils ont sur le plancher ou dans leurs propres entrepôts. Et pour se retrouver dans ces entrepôts, il faut que les livres soient imprimés à 5000

exemplaires. Nombre inaccessible à plusieurs genres littéraires. À ce titre, les libraires sont plus près des intérêts des auteurs, tous genres littéraires confondus.

En tant qu'association d'auteurs, nous croyons que le prix unique peut avoir un effet positif, même si seuls les libraires en étaient les bénéficiaires. Par solidarité, les auteurs ont avantage à voir les librairies protégées par une loi commerciale. Le renforcement d'un maillon faible aide la chaîne de l'industrie du livre.

IL FAUDRA POURSUIVRE AU-DELÀ DE CETTE RÉGLEMENTATION

Par contre, notre réflexion nous a permis de réaliser que le prix unique ne peut constituer à lui seul la solution pour la santé économique de l'ensemble de l'industrie du livre et même celle des libraires. Les autres maillons doivent aussi être renforcés.

L'accessibilité des livres est un problème qui nous semble plus important encore que celui de la concurrence des grandes surfaces. Les petits éditeurs et même plusieurs éditeurs plus importants n'ont pas accès aux grandes surfaces. Ces dernières font affaire directement avec les gros éditeurs, tandis que les libraires font affaire avec les grandes maisons de distribution au Québec. Ces dernières sont un intermédiaire supplémentaire. Les grandes surfaces court-circuitent la part des distributeurs, ce qui leur permet de vendre les livres moins cher. Les petits intervenants de l'industrie qui éditent une bonne part de nos auteurs ont donc plus d'obstacles à franchir dans la commercialisation des livres via les librairies traditionnelles.

Certains ont soulevé l'idée que les éditeurs étaient le maillon faible à supporter ou à corriger. Les éditeurs devraient pouvoir commercialiser différemment les livres en développant de nouvelles approches. De plus, nous croyons que le gouvernement devrait plutôt modifier le système des subventions gouvernementales pour rendre les livres plus accessibles. Il faut de l'argent pour investir dans l'édition de qualité.

CONCLUSION

L'AAAO bien qu'elle supporte une réglementation du prix de vente des livres croit qu'au-delà du prix unique, le problème de la santé économique de l'industrie du livre au Québec doit être envisagé avec différentes solutions nouvelles qui devront corriger ou supporter les processus de création du livre à tous les niveaux de la chaîne de production, pour créer un livre de qualité.

Valérie Perreault, vice-présidente

Mélanie Rivet, vice-présidente

Août 2013